



Demande d'aide pour publicité mensongère de la part d'une société

Par **selinda**, le **14/12/2009** à **15:53**

Bonjour,

je souhaite avoir des réponses concernant une société au nom de xxx.... En effet, celle-ci m'a envoyé une publicité que j'ai reçu le 12 décembre 2009 où ils m'informent que j'étais la seule gagnante pour un chèque de 15.500 € et que le résultat était définitif. La seule condition pour espérer toucher ce chèque immédiatement c'est de commander chez eux.

Cependant, en consultant le forum, je me suis aperçue que bon nombre de personnes se sont faites arnaquer sans avoir reçu aucun chèque de ce type.

En conséquence, j'aimerais avoir votre avis sur le sujet, à savoir si on est dans nos droits de réclamer ce qui nous est dû car pour ma part il s'agit de publicité mensongère faisant croire aux gens qu'ils ont réellement gagné alors que ce n'est pas du tout le cas et engager des poursuites contre cette société.

Merci d'avance pour vos réponses cdt.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2009** à **15:59**

Bonjour,

Ce type de message est une arnaque : la société n'existe pas et votre gain ne vous sera

jamais attribué. Vous pouvez alerter la Direction Générale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes de votre département (coordonnées en mairie ou à la préfecture).

Par **jeetendra**, le **14/12/2009** à **16:11**

[fluo]DGCCRF DE LA MEURTHE ET MOSELLE[/fluo]

Hôtel des Finances

50, Rue des Ponts C.O. 844

54036 NANCY Cedex

Tél. 03 83 17 72 50

Voici pour vous aider, l'adresse de la Dgccrf à Nancy, cordialement.

Par **selinda**, le **14/12/2009** à **16:33**

Rebonjour,

Suite à votre réponse où vous me faites part que cette société n'existe pas il s'agirait apparemment d'une société belge qui a déjà été condamné pour des faits similaires pour arnaques envers les consommateurs. Par ailleurs, si je contacte la DGCCRF de Meurthe et Moselle, qu'est ce qu'elle sera en mesure de faire pour moi si je ne peux même pas espérer toucher ce gain de 15500 euros.

Cordialement,

MME ERRADI